

Sport, Santé, Culture, Civisme (2S2C).

Afin d'assurer une reprise d'activités dans les meilleures conditions possibles, un nouveau dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C) est mis en place. Il s'établit en complément et en parallèle de l'activité pédagogique. Il est assuré par les collectivités territoriales et permet d'optimiser les moyens humains ainsi que les infrastructures (stades, gymnases...) des collectivités locales, qui en cette période de déconfinement ne sont pas toujours utilisées à plein temps. Précision : la responsabilité du dispositif est assumée par l'État qui finance par ailleurs ce dispositif en attribuant une subvention à la journée par groupe de 15 jeunes.

Je vous prie de bien vouloir relayer cette opération auprès des Maires et des Présidents de communautés de communes.

La reprise des cours dans les écoles, à la suite de la période de confinement due à l'épidémie du Covid-19, exige des modalités d'organisation particulières. La collaboration avec les collectivités territoriales, qui fait déjà l'objet de nombreux projets et **d'interventions de personnels** variés, offre de nouvelles perspectives pour compléter le travail en classe du fait des conditions sanitaires de reprise.

A titre indicatif, et de manière non exhaustive, les activités suivantes sont susceptibles de s'inscrire dans le cadre du projet Sport, Santé, Culture, Civisme (2S2C).

Leur organisation est, en tout état de cause, subordonnée au respect des règles sanitaires applicables.

1. Pistes d'activités en matière sportive :

Objectifs :

- la remise en forme physique et psychologique et le lien avec l'éducation à la santé après une période de confinement ;
- l'enrichissement de la motricité et la reconquête d'une pratique corporelle et sensorielle ;
- la poursuite du travail engagé lors du confinement en non présentiel : apprendre à s'entraîner, construire des repères, préparer la rentrée prochaine ;
- le respect de la doctrine sanitaire au service de l'intérêt général (respect de règles communes pour tous) ;
- l'ouverture à d'autres activités sportives pour enrichir sa culture sportive.

Orientations :

- privilégier autant que possible les pratiques extérieures (mai-juin), en étant vigilant sur la distance entre les élèves lors de chaque atelier ou activité, lors des changements d'espaces de pratique, des départs d'activité, des déplacements des élèves pour y accéder, et des passages aux vestiaires. Si la pratique se déroule en gymnase, il conviendra d'assurer une distance importante entre les différents espaces de pratique et de systématiser les gestes barrières pour les élèves ainsi que le nettoyage du matériel entre chaque utilisation ;
- choisir des activités permettant aux élèves de « se détendre » dans un contexte particulier, au travers de modalités de pratique individuelle, mais qui n'empêchent pas les challenges et les situations ludiques ;
- favoriser les activités individuelles et éviter les sports collectifs :
 - o course individuelle, circuits athlétiques type parcours de motricité
 - o étirements et stretchings variés, préparation physique généralisée à tout le corps.
 - o randonnée pédestre avec distanciation et gestes barrières stricts
 - o course d'orientation avec des postes ou balises fixes sans manipulation de pince pour poinçonner (le poinçon est électronique, les cartes sont personnelles)
 - o VTT avec matériel personnel en circuit ou randonnée
 - o danse (sans passer par le sol, à distance, en extérieur), envisageable sur du flash mob assez énergique
 - o arts du cirque avec son propre matériel de jonglage
 - o circuit training sans matériel, juste en poids de corps et sans déplacement, avec distanciation possible dans un espace extérieur
 - o zumba dans un grand espace extérieur
 - o step
 - o yoga, relaxation
 - o autres activités compatibles avec le respect des règles sanitaires applicables.

2. Pistes d'activités en matière artistique et culturelle

Objectifs :

Le confinement a réduit les possibilités d'accès à la culture et la diversité des expériences qui lui sont liées. Après une longue période, il aggrave particulièrement les inégalités dans les familles ne disposant pas de ressources culturelles suffisantes. Favoriser le retour à des pratiques artistiques et culturelles partagées, dans et hors l'École, est une nécessité. Il s'agit d'un enjeu de culture générale, de capacité

à apprécier les œuvres d'art, d'ouverture au monde et d'un moyen de rompre l'isolement. Même modestes, ces pratiques peuvent être riches de sens pour les enfants quand elles veillent à mobiliser des langages, à susciter la rencontre avec la création et des œuvres, à apporter des connaissances.

Orientations :

Les activités culturelles et artistiques proposées sont subordonnées au respect des consignes sanitaires, notamment celles des gestes barrières nécessaires. **Pourront être menés par exemple :**

- Des ateliers « arts plastiques », autour du dessin ou de la peinture ou de la sculpture pour créer et exposer ses productions, découvrir des œuvres et éduquer le regard ;
- Des ateliers « images », autour de la photographie ou du cinéma pour développer son attention, éduquer son regard et son esprit critique ;
- Des ateliers d'improvisation théâtrale ou de danse pour se libérer et jouer avec différents registres et son corps ;
- Des ateliers d'écriture ou de création littéraire pour jouer avec les mots et traduire ses émotions ;
- Des ateliers « d'expériences scientifiques », pour expérimenter et commenter.

Il est important de privilégier la réalisation de projets, de découvrir des œuvres musicales ou plastiques, avec un apport de vocabulaire spécifique permettant de traduire ses émotions et de saisir la diversité des pratiques dans des époques et des modes d'expression différents.

De nombreuses ressources pourront être consultées, pour monter ces projets :

- Sur le site du ministère de l'éducation nationale : [« des activités pour les vacances scolaires en période de confinement »](#), avec des idées de projets à mettre en place chaque jour
- Sur le site du ministère de la culture : [« Culture chez nous »](#), avec les ressources de plus de 500 partenaires culturels qui ont adapté leur offre au confinement

Les inspecteurs de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques, les chargés de mission pour les arts peuvent aider à concevoir des projets culturels

3. En matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté :

Objectifs :

- Retisser des liens entre les enfants entre eux, et entre les enfants et les adultes, recréer un collectif d'activités et de travail, redonner du sens à la communauté après la crise, dans une approche mesurée et concertée au sein des écoles et établissements ;
- Engager les élèves dans une réflexion sur la solidarité, sur l'aide aux plus vulnérables ;
- Faire réfléchir au respect de l'autre et aux divisions qui ont pu être créées par la crise sanitaire (en partant de l'expérience des élèves, par exemple des enfants de soignants ayant reçu des lettres de menace, des enfants victimes de racisme anti-asiatique, etc.) ;
- Faire comprendre aux élèves le sens des règles qui doivent être respectées et qui garantissent le bon fonctionnement et la protection d'une société ;
- Faire réfléchir à la diversité des situations de confinement, aux conditions de vie (conditions de logement, contexte urbain/rural), aux inégalités que le confinement a révélées, aux rapports hommes/femmes (notamment la répartition des tâches) et parents/enfants ;

- Faire comprendre le rôle de l'État et des collectivités, notamment la commune, dans le fonctionnement de l'école ;
- Faire partager les objectifs du développement durable, autour des valeurs de respect de l'autre comme de respect de l'environnement.

Orientations :

- Proposer une initiation au droit et au sens des règles qui sont imposées dans cette période transitoire de levée du confinement (en partant notamment de la distanciation sociale encore imposée). Ressource proposée : parcours pédagogique Educadroit pour les 6-11 ans, 10 films d'animation suivis de quizz (<https://eduscol.education.fr/cid121015/educadroit-des-ressources-pour-comprendre-le-droit.html>) ;
- Sensibiliser les enfants aux droits fondamentaux de l'enfant ;
- Faire réfléchir au respect dû aux autres, dans un contexte où des réactions de défiance ou de rejet ont été observées. Ressource proposée : série de cinq films d'animation « Le racisme c'est pas sport », dans la collection des fondamentaux, accompagnés de fiches d'activités pour les élèves (<https://lesfondamentaux.reseau-canope.fr/discipline/instruction-civique-histoire-geographie/respecter-autrui.html>) ;
- Imaginer ensemble une action visant à aider/manifester son soutien à des personnes vulnérables/dans l'environnement immédiat (message vidéo ou audio pour les pensionnaires d'un EHPAD, confection de dessins ou de petits objets à destination des personnes isolées ou des soignants) ;
- Favoriser les activités individuelles à des fins collectives et visant à renforcer le sens de l'appartenance à une communauté d'élèves, par exemple :
 - Composer une fresque avec un dessin par enfant. L'assemblage permet de composer un message ou un dessin ;
 - Fabriquer un drapeau géant à partir des dessins des enfants ;
 - Composer un abécédaire autour de termes liés aux valeurs de la République, à partir des lettres et dessins exécutés par les enfants.
- Proposer des activités individuelles à des fins collectives en matière de protection de l'environnement.